

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 6 novembre 2023, à 19 heures, au Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, 6400, avenue de Monkland, Salle Iro-Valaskakis-Tembeck, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2450, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Cette dérogation mineure permettrait de déroger à la hauteur maximum prescrite à l'article 9 et à la marge latérale minimum prescrite à l'article 50 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre les travaux de modification de volume pour un ascenseur du centre Philou, un bâtiment isolé de 3 étages situé au 2450, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 19 octobre 2023.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate